

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2025

PJJ D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 213

présenté par

Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et M. Roumégas

ARTICLE 5

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Les projets d'ouvrages mentionnés au premier alinéa du présent article comportent le raccordement en eau potable et au réseau d'assainissement des bâtiments ainsi qu'à la réfection et à la modernisation de ces équipements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La première des urgences à Mayotte est l'accès à l'eau et l'assainissement. L'accès à l'eau potable est le premier des droits humains.

L'ampleur de la dégradation du système de distribution et d'assainissement sur l'archipel avant le passage du cyclone Chido était déjà inimaginable pour des Français hexagonaux, avec une distribution d'un jour sur deux, voir un jour sur trois dans certaines localités de Mayotte.

Près de 30% des logements, c'est-à-dire environ 92 000 personnes, n'étaient pas raccordés à l'eau potable ou au système d'assainissement. Il est urgent de s'atteler à ce chantier essentiel pour la qualité de vie et la dignité des Mahorais.